

Abomey-Calavi, le 02 JAN 2026

NOTE DE SERVICE N° 03-26 /CESIE/DG/SG/SAR

A l'attention de :

- Tout le personnel de CESIE
- Tous les stagiaires académiques
- Tous les stagiaires professionnels
- Tout prestataire interne et externe de CESIE

Objet : Interdiction de téléchargement de vidéos avec la connexion internet du cabinet

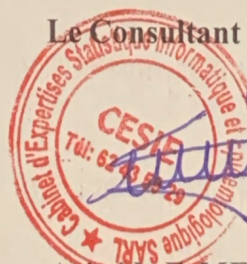
Dans le cadre de la rationalisation des charges de fonctionnement, il est strictement interdit de télécharger des vidéos avec la connexion internet du cabinet.

Tout téléchargement de vidéos pour nécessité de service requiert obligatoirement une autorisation de la Direction Générale du cabinet.

Tout manquement à cette règle sera considéré comme une faute professionnelle et entraînera l'application de sanctions disciplinaires prévues par le règlement intérieur, sans préjudice d'éventuelle poursuite civile ou pénale.

Le service informatique est instruit pour la mise en place d'un dispositif de surveillance de l'utilisation de la connexion internet du cabinet

Le Consultant Principal,



Aristide F. MEDEGNONBLO